PROFIL de BAIGNADE

Juillet 2012

Barrage Lavalette

LA ZONE DE BAIGNADE

Nom de la baignade :	**« Retenue de Lavalette »**
Commune :	**Lapte**
Département :	**Haute-Loire**
Région :	**Auvergne**
Période d'ouverture officielle :	Variable (de Mai à Septembre)
Heures de surveillance :	12h30 – 18h30
Nombre de surveillant :	1 BNSSA
Responsable de la baignade :	Mairie de Lapte
Fréquentation moyenne	150 personnes attendues
Autres activités	Canotage, voile, pédalos, kayak, pêche...

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU

Directive 76/160/CEE (moyenne annuelles des concentrations bactériologiques):

Saisons	2010	2011
Classe	A	B
Nb d'analyses	2	3

A : « eau de bonne qualité » – B : « eau de qualité moyenne » – C : « eau pouvant être momentanément polluée » – D : « eau de mauvaise qualité »

Abrogation progressive depuis 2008

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années):

Pas de classement disponible

La qualité bactériologique de l'eau de baignade est « bonne » à « moyenne ». Cependant, l'acquisition de données supplémentaires est indispensable pour corroborer ces résultats.

*NB : **Escherichia coli (E.coli)** est une bactérie de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau avec possible présence de bactéries, virus et parasites pathogènes (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).*

CARTE DE SITUATION

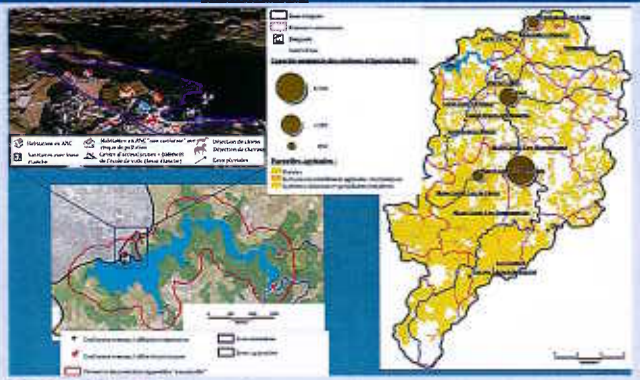

Mis à part le risque de lessivage suite à une pluie, des déjections animales et installations d'assainissement non collectif non conforme des habitations prochainement raccordées, aucune source de pollution significative n'est recensés sur la zone immédiate. Les pollutions bactériologiques de la zone éloignée (bassin versant de la retenue) n'atteignent pas la baignade.

CYANOBACTERIES

Les abondances peuvent être importantes. Des genres actuellement reconnus comme producteurs de toxines sont présents. Les proliférations massives se manifestent par des mousses ou écumes verdâtres en surface. Se reporter à l'affiche « cyanobactéries » pour plus de précisions.

Résultats d'analyses selon la circulaire DGS/SD7 A n°2003-270:

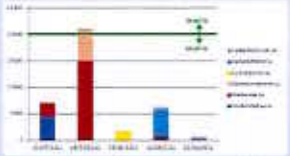

NB : Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques pouvant produire des toxines. De nombreuses espèces sont recensées, et seulement quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

MESURES DE GESTION ACTIVE

PLANS D'ACTION : *pollutions bactériologiques*

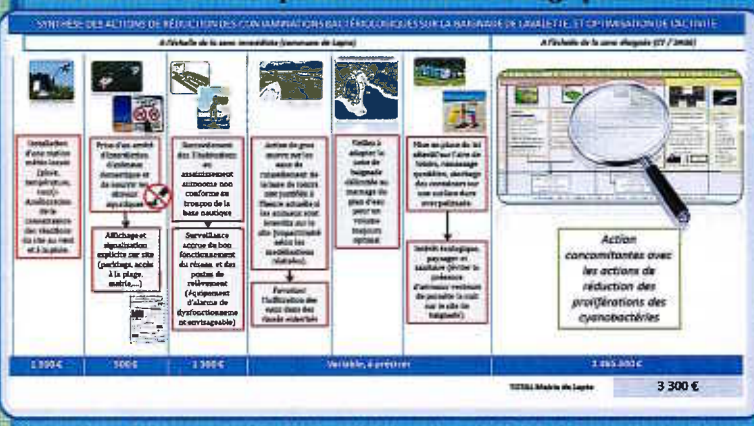

PLANS D'ACTION : *proliférations de cyanobactéries*

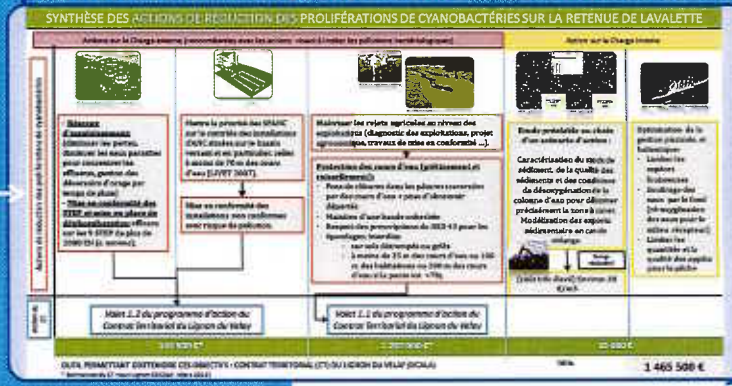

En cas de problème constaté (pollution, détérioration,...) : Mairie de Lapte 16, place Marius Sarda – 43 200 Lapte Tél. 04 71 59 37 45

ATHOS environnement

Etude réalisée avec le concours financier de :